

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1931

3 août 2012

SOMMAIRE

AFET (Poland) S.A.	92685	Faro Capital Investments S.à r.l.	92680
ALG International Consultant S.à r.l.	92655	Farrer	92685
ALTIS24 S.à r.l.	92655	Fiduciaire GL Sàrl	92686
Anthemis	92655	Fimeris	92686
Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A.	92663	Francis J. Vassallo and Associates S.à r.l.	92686
Asalys	92670	Gaheraupa S.A.	92687
Avilux Travel S.A.	92651	Galalux s.à r.l.	92687
Bentham Holding S. à r.l.	92647	Glenn Arrow II Savile Row S.à r.l.	92674
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	92670	Goldfish	92687
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	92674	Good Luck Investments S.A.	92687
B.O.A. Group S.A.	92670	Gundin S.A.	92688
Caballo Fello S.à r.l.	92670	Hanover Investments (Luxembourg) S.A.	92687
Cadogan Savile Row S.à r.l.	92674	IBEF S.A.	92688
Canonbury S.A.	92674	Ikano Fund Management S.A.	92674
Capinvest S.à r.l.	92678	Knight Lux 1 S.à r.l.	92647
CCP II Soest S.à r.l.	92678	Lombard Odier (Europe) S.A.	92642
CCP II Straubing S.à r.l.	92678	L'Orchidea S.à.r.l.	92688
CLD H S.à r.l.	92678	Nabors Luxembourg S.à r.l.	92648
Conimar S.A.	92688	Nabors Offshore Americas Sàrl	92667
Craptor SA	92679	Olimpus S.A.	92673
Crescent Luxembourg S.à r.l.	92673	Plaza Savrow S.à r.l.	92656
Danube SCA SICAR	92680	ProDexi Investments S.à r.l.	92678
Delcia	92679	SOFIRAL, succursale de Luxembourg ...	92656
EDG (Europäische Dienstleistungsgesell- schaft) S.à r.l.	92679	Summum Spf S.A.	92679
Eislecker Gaardebau Sàrl	92688	Topventures S.A.	92686
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	92655	Viola S.à r.l.	92680
Enovos International S.A.	92662	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	92651

Lombard Odier (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.907.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LO Holding SA., une société anonyme de droit suisse ayant son siège au 11, Rue de la Corraterie, c/o Lombard Odier & Cie, 1211 Genève enregistrée auprès du registre du commerce de Suisse sous le numéro CH-660.1.793.002-5

ici représenté par M. Stanislas Peel, avec adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, c/o Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Belgique) S.A., succursale de Luxembourg, L-2520 Luxembourg,

En vertu d'une procuration lui donné sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

I. Dénomination, siège, durée de la société, objet

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe entre les propriétaires actuels ou futurs des actions une société anonyme sous la dénomination de "Lombard Odier (Europe) S.A." qui est régie par le droit luxembourgeois et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée et les présents statuts (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra encore établir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux de représentation. Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entités du secteur financier ou en dehors, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par achat, vente ou autrement d'actions d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de notes, obligations, certificats de créances et titres représentatifs de dette de toute espèce.

De manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation.

La Société peut accomplir son objet au Luxembourg et à l'étranger.

II. Capital social et actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à un million Euros (€ 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions nominatives, sans désignation de valeur, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites et selon les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande de l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si plusieurs personnes, à quelque titre ou de quelque façon que ce soit sont intéressées dans une seule et même action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres documents, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

III. Administration

Art. 8. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et sont rééligible(s).

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci doit désigner un représentant permanent qui exécutera cette mission au nom et pour compte de celle-ci.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale, qui détermine également leur nombre et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué sans cause à tout moment par une résolution adoptée par l'assemblée générale.

Le mandat des administrateurs venant à expiration et non renouvelé cesse d'office à la suite de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir provisoirement au remplacement du poste devenu vacant. La prochaine assemblée générale procède à l'élection définitive.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres et peut désigner un ou plusieurs vice-président(s) et un secrétaire, administrateur ou non qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil et des décisions de l'assemblée générale ou des résolutions prises par l'associé unique. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration et toute assemblée générale. En son absence, l'assemblée générale ou les autres administrateurs (le cas échéant) nomme(nt) un autre président qui préside la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président ou d'un des vice-présidents en cas d'empêchement de ce dernier ou de deux administrateurs.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration est donnée à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, donné par écrit, télécopie ou e-mail, spécifie l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur pour le représenter et voter en son nom et à sa place.

Un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en continu et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. La réunion par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des votes, la voix du président du conseil d'administration sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les administrateurs sont aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent

apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et sont établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou des résolutions de l'administrateur unique. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion en question et le secrétaire (sauf s'il en est décidé autrement durant la réunion).

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, le secrétaire ou deux administrateurs, respectivement par l'administrateur unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Rémunération des administrateurs. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments, des indemnités ou des jetons de présence à inscrire au compte des frais généraux.

Art. 13. Délégation de pouvoirs – Comité de direction. Dans l'exercice de sa mission, le conseil d'administration institue un comité de direction dont il nomme et peut révoquer librement les membres. Ce comité est composé de quatre (4) membres choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le conseil d'administration délègue aux membres du comité de direction la gestion journalière de la Société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière, les investissant, dans les limites de la Loi et des statuts, des pouvoirs de direction les plus larges.

La détermination de la politique générale de la Société reste du ressort du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déterminer des domaines spécifiques de compétences qui lui sont réservés.

Le conseil d'administration fixe la rémunération des membres du comité de direction.

Le conseil d'administration et le comité de direction, dans la limite de leurs pouvoirs d'attribution respectifs, peuvent consentir à des directeurs et autres agents telles délégations qu'ils jugent convenir pour la gestion et la direction de l'ensemble ou de telle branche déterminée des affaires sociales.

Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Dans le cas où un ou plusieurs administrateurs ont un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à la décision du conseil d'administration, ils sont tenus d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Ils ne peuvent prendre part à la délibération. Il est entendu que le simple fait que l'administrateur en cause soit également associé, administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'un actionnaire (direct ou indirect) ou d'une filiale ne soit pas constitutif d'un conflit d'intérêt. Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles les administrateurs auraient eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs, (ii) par les signatures conjointes de deux membres du comité de direction, ou (iii) par la(es) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, ou le comité de direction, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, lesquelles personnes n'ayant pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration ou du comité de direction.

IV. Assemblées générales

Art. 16. Assemblées des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Toute référence dans les présents statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est à considérer comme une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'assemblée générale annuelle se tient conformément à la Loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin à 11h00 de chaque année. Si ce jour est férié pour les établissements de crédit à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir dans une autre commune ou à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne.

Art. 17. Convocation, délibérations. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

La convocation contient l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale.

Chaque action donne droit à une voix.

Sous réserve des dispositions légales pour les modifications de statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés quel que soit le nombre d'actions représentées.

Chaque actionnaire peut participer à toute assemblée générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 18. Procès-verbaux de l'assemblée générale. Les procès-verbaux de toute assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et les scrutateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, par le secrétaire et un administrateur ou conjointement par deux administrateurs.

V. Comptes annuels, Répartition des bénéfices, Réserves

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Surveillance. Le contrôle des documents comptables annuels de la Société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le conseil d'administration pour une durée d'un an. Le mandat des réviseurs d'entreprises agréés venant à expiration et non renouvelé cesse à la suite de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Les réviseurs d'entreprises agréés remettent leur rapport au conseil d'administration.

Art. 21. Comptes annuels, affectation des bénéfices, réserves. Chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels de la Société.

Le conseil d'administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois avant l'assemblée générale annuelle au réviseur d'entreprise agréé qui doit faire un rapport contenant ses propositions.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social des comptes annuels, du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du réviseur d'entreprises agréé et des autres documents prescrits par la Loi.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration au lieu et place choisis par le conseil. Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution et liquidation. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts. En cas de dissolution de la Société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par la décision de l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale détermine les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

L'actif net de liquidation sert d'abord à rembourser le montant libéré des actions. Si toutes les actions ne sont pas libérées dans une égale proportion, les liquidateurs rétablissent l'équilibre soit par appel de fonds soit par une répartition préalable, le solde étant réparti de manière égale entre toutes les actions.

VI. Dispositions générales

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de tout temps par l'assemblée générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts sont réglées conformément à la Loi.

VII. Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

VIII. Souscription

Les mille (1.000) actions nominatives ont été souscrites par LO Holding S.A., précitée.

Les mille (1.000) actions nominatives ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million Euros (€ 1.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par la remise d'un certificat bancaire.

IX. Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

X. Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille quatre cents Euros (2.400. EUR).

XI. Assemblée générale extraordinaire

La comparant préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs à six (6).
2. L'assemblée générale nomme les personnes suivantes en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2017:
 - Frédéric Rochat né le 2 mai 1976 à Genève, Suisse ayant son adresse au 1, Wetherby Gardens, Flat 2, London SW5 0JN, UK;
 - Carl Verbrugge né le 12 juillet 1964 à Oosterhout, Nederland, ayant son adresse au 10, Avenue de l'Ecuyer, B-1640 Thode-Saint-Genève;
 - Marc Lopez né le 30 janvier 1959 à Oran, France, ayant son adresse au 19, Chemin Vert, CH-1253 Vandoeuvres;
 - Denis Pittet né le 24 juin 1964 à Lancy, Suisse, ayant son adresse au 53, Chemin François-Chavaz, CH-1213 Onex;
 - Hugues Riché né le 3 novembre 1956 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse au 1, Avenue Milleret de Brou, F-75016 Paris;
 - Christian Morel né le 4 Novembre 1966 à La Brillaz, Suisse, ayant son adresse au 11, Chemin de Chalamont, CH-1275 Chésereux;
3. L'assemblée générale nomme PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son adresse au 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2013.
4. L'assemblée générale fixe le siège de la Société au 5, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. PEEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31237. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082198/272.

(120116371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 905.050,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.495.

—
EXTRAIT

1. Par résolution écrite en date du 13 juin 2012 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la nomination de Dr. Jan Könighaus à son poste de gérant de la Société avec effet au 15 juin 2012;

- nommé Dr. Jan Könighaus, ayant son adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2012 pour une durée indéterminée;

2. Les Membres du Conseil de Gérance de la Société ont changé leurs adresses professionnelles respectives comme suite:

Seifollah Ghasemi	100, Overlook Center, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis,
Thomas James Riordan	100, Overlook Center, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis,
Robert Joseph Zatta	100, Overlook Center, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis.

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Seifollah Ghasemi, né le 9 septembre 1944 en Iran, gérant, avec adresse professionnelle à 100, Overlook Center, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis	Gérant et Président du Conseil de Gérance
Thomas James Riordan, né le 31 janvier 1950 à San Francisco en Californie, gérant, avec adresse professionnelle à 100, Overlook Center, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis	Gérant
Robert Joseph Zatta, né le 9 juillet 1949 à Jersey City en New Jersey, gérant, avec adresse professionnelle à 100, Overlook Center, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis	Gérant
Udo Pinger, né le 12 juillet 1959 à Cologne en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à Königsberger Straße 1, D-60487 Frankfurt am Main, Allemagne	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knight Lux 1 S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2012083000/42.

(120116811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Bentham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.523.

Il est à noter la nouvelle adresse du gérant A et Associé Unique, Pieter van der Pijl, comme suit:

- Pieter van der Pijl, 14 Fox Wood, Walton on Thames KT12 4BS, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENTHAM HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A
Gérant B

Référence de publication: 2012082711/14.

(120116802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Nabors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.838.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

NABORS OFFSHORE AMERICAS Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered on October 17th, 2000 with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 78.191, duly represented by one of its managers Mr. Henricus Reindert Petrus POLLMANN, himself here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee of Maître Martine SCHAEFFER, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Bucharest, Romania, on May 29th, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Nabors Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 96.838, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on October 1st, 2003, published on December 3rd, 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1282 (hereinafter, the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since (hereinafter, the "Articles").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares;
2. Convert the share capital currency of the Company from Euro into United States Dollars, using the exchange rate of as of May 29th, 2012, being EUR 1 = USD 1.2523,
so that the present share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) will amount to fifteen thousand six hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 15,653.75), represented by five hundred (500) shares without indication of a nominal value;
3. To increase the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 4,346.25), so as to bring it from its current amount of fifteen thousand six hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 15,653.75) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of a cash contribution, without creating any new shares, but by increasing the par value of the existing shares;
4. Amend Article 8 of the Articles of the Company; and
5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to suppress the nominal value of the five hundred (500) shares representing the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the share capital currency of the Company from Euro into United States Dollars, using the exchange rate applicable as of May 29th, 2012 of EUR 1 = USD 1.2523,

so that the present share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), will amount to fifteen thousand six hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 15,653.75), represented by five hundred (500) shares, without indication of a nominal value.

The evidence of the exchange rate existing between Euro and the United States Dollars as at May 29th, 2012 has been produced to the undersigned notary.

The said document will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder resolves to draw up the accounts of the Company using the new currency of the share capital and gives all powers to the board of managers to perform all acts necessary to implement the conversion and in view of the keeping of the accounting in the future using the new currency of the share capital, as well as the establishment of an opening balance as of May 29th, 2012 in United States Dollars.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 4,346.25), so as to bring it from its current amount of fifteen thousand six hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 15,653.75) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of a cash contribution, without creating any new shares, but by increasing the pair value of each of the existing shares.

The amount four thousand three hundred forty-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 4,346.25) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 8 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by five hundred (500) shares, without indication of a nominal value."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

NABORS OFFSHORE AMERICAS Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 17 octobre 2000, sous le numéro B 78.191, dûment représentée par un de ses gérants Monsieur Henricus Reindert Petrus POLLMANN, lui-même ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé de Maître Martine SCHAEFFER, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bucarest, Roumanie, le 29 mai 2012.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Nabors Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.838, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2003, publié le 3 décembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1282 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis (ci-après les «Statuts»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
2. Changement de la devise d'expression du capital social de l'Euro en Dollars américains, au cours de conversion applicable au 29 mai 2012, savoir: 1.- EUR = 1,2523 USD,
de sorte que le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), sera de quinze mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quinze cents (15.653,75 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cent quarante-six Dollars américains et vingt-cinq cents (4.346,25 USD), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quinze cents (15.653,75 USD) à vingt mille Dollars américains (20.000 USD), par un apport en espèces et sans création de nouvelles parts sociales mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes;
4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
5. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social de l'Euro en Dollars américains, au cours de conversion applicable au 29 mai 2012, savoir: 1.- EUR = 1,2523 USD,

de sorte que le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), sera de quinze mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quinze cents (15.653,75 USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

La preuve du cours de change existant entre l'Euro et le Dollar américain en date du 29 mai 2012 a été rapportée au notaire instrumentant.

Lequel document, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

L'associé unique décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil de gérance en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 29 mai 2012 en Dollars américains.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cent quarante-six Dollars américains et vingt-cinq cents (4.346,25 USD), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quinze cents (15.653,75 USD) à vingt mille Dollars américains (20.000 USD), par un apport en espèces et sans création de nouvelles parts sociales mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Le montant de quatre mille trois cent quarante-six Dollars américains et vingt-cinq cents (4.346,25 USD) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'Article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (20.000 USD), divisé en cinq cents (500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25491. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082277/166.

(120116674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012083385/17.

(120116834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Avilux Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.890.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alain KISIEL, gérant, né le 18 janvier 1966 à Montignies-sur-Sambre (B), demeurant à B-1410 Waterloo, 60, avenue Fructidor.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «AVILUX TRAVEL S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social tant au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à tout service pour les opérateurs du secteur du tourisme, tant pour les aider dans leur développement propre, que les relations avec leur clientèle, fournisseurs ou autres.

Elle pourra faire de façon générale tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières et commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, s'intéresser par voie d'apport de fusion, scission, cession, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ou qui serait susceptible de constituer pour elle une sources ou un débouché.

Cela passera notamment par

- la commercialisation, création, mise en production, exploitation commerciale de service informatique en général (programmation de logiciel, matériel, internet, support ...).
- la commercialisation, création, mise en production, exploitation commerciale de formation
- la commercialisation, création, mise en production, exploitation commerciale de marque.
- la commercialisation, création, mise en production, exploitation commerciale d'outil publicitaire et/ou marketing
- la commercialisation, création, mise en production, exploitation commerciale d'outil rédactionnel, de fidélisation de clientèle pour tiers.

L'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandat et fonctions dans d'autres sociétés;

L'apport de services aux différents domaines et activité économique et notamment toute opération d'expertise et de conseil en matière de gestion, d'organisation financière, d'investissement, ainsi qu'en matière technique et commerciale ou administrative au sens large.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois d'octobre de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par Monsieur Alain KISIEL.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualité qu'il agit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1). Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017:

Monsieur Alain KISIEL, prénommé.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Sophie ROGEMAN, née à Anderlecht (B) le 5 juin 1967, demeurant à B-1410 Waterloo, 60, Avenue Fructidor, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017:

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9a, Bld Prince Henri.

Dont acte, passé à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. KISIEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2012. Relation: REM/2012/745. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012082566/205.

(120116005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 236.379.652,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082828/11.

(120116750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

ALG International Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082636/9.

(120116887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

ALTIS24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 94, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 162.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082642/10.

(120116800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Anthemis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082650/9.

(120116736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

SOFIRAL, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 169.921.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des décisions du Conseil d'Administration Tenu au siège social en date du 14 février 2012

Décisions:

L'ouverture par la société d'exercice libéral à forme anonyme de droit français SOFIRAL, établie et ayant son siège social à Courbevoie (F-92400), 41 rue du Capitaine Guynemer, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 970 504 494, d'une succursale au Grand Duché de Luxembourg comme ci-après:

Dénomination de la succursale: SOFIRAL, succursale de Luxembourg.

Adresse de rétablissement luxembourgeois: 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre- L-1952 Luxembourg,

Activité: l'exercice de la profession d'avocat.

Représentant permanent de la succursale: Madame Marie-Josèphe JARJAILLE épouse LATOUCHE, née le 19 mai 1945 à Parmilieu, domiciliée 7 allée de Saint Cloud, 54602 VILLERS-LES-NANCY est désignée représentante permanente de la société pour l'activité de la succursale à compter du 14 février 2012 avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la succursale sous sa signature individuelle. Son mandat a une durée illimitée.

Représentant de la société Française:

Madame Marie-Josèphe JARJAILLE épouse LATOUCHE née le 19 mai 1945 à Parmilieu, domiciliée 7 allée de Saint Cloud, 54602 VILLERS- LES-NANCY a été renouvelée Président Directeur Général avec tous pouvoirs d'engager la société vis-à-vis des tiers et pouvoir de représenter la société en justice, par décision du conseil d'Administration du 27 mars 2007. Son mandat prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 statuant sur les comptes au 30 septembre 2012.

Référence de publication: 2012083294/26.

(120116846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Plaza Savrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 169.914.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on third day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Plaza Holdings 1 S.à.r.l." a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 2 July 2012.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Plaza Savrow S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital – Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at sixteen thousand pounds sterling (GBP 16,000.-) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram,

telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner – Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The sixteen thousand (16,000) shares have been subscribed by Plaza Holdings 1 S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of sixteen thousand pounds sterling (GBP 16,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euros.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Stéphanie Duval, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr Jean-Paul Vignac, Regional Director, born on 1st June 1964 in Rumilly, France, residing at 29, rue de Berri, 75008 Paris, France;
 - Mr. Hervé Marsot, National Director, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

«Plaza Holdings 1 S.à.r.l.» une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet – Durée – Dénomination – Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination Plaza Savrow S.à r.l. (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces

et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social – Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de seize mille livres sterling (16.000,-GBP) représentée par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,-GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique – Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale – Bilan – Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les seize mille (16.000) parts sociales ont été souscrites par Plaza Holdings 1 S.à r.l. prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de seize mille livres sterling (GBP 16.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - Monsieur Jean-Paul VIGNAC, directeur régional, née le 1^{er} juin 1964 à Rumilly, France, demeurant 29, rue de Berri, 75008 Paris, France.
 - Monsieur Hervé MARSOT, directeur national, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, demeurant 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faire et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8740. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012082321/334.

(120116559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2012 que

le comité de direction a été renouvelé au 1^{er} juillet 2012.

Il se compose dès lors comme suit:

Monsieur Jean LUCIUS, demeurant à 11, Hoimesbusch à L-5371 Schuttrange, membre du comité de direction, co-président

Monsieur Romain BECKER demeurant à, 37,rue Schafstrachen à L-2510 Strassen membre du comité direction, co-président

Monsieur Michel SCHAUS, demeurant à 44, rue Principale L-6990 Rameldange et né le 30.08.1968 à Luxembourg, membre du comité de direction

Monsieur Guy WEICHERDING, demeurant à 34, rue des Templiers L-7343 Steinsel et né le 25 septembre 1961 à Luxembourg, membre du comité de direction

Le mandat de Monsieur Nestor Didelot a pris fin au 30 juin 2012.

Esch/Alzette, le 29 juin 2012.

Jean-Paul WAGNER

Secrétaire Général du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012082831/23.

(120116852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.124.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dritten Juli

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück, Großherzogtum Luxemburg

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A.", einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – spezialisierter Investmentfonds (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) („Investmentgesellschaft“), die im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B167124 eingetragen ist, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Investmentgesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“) C Nummer 941 vom 12. April 2012.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 9 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude Michels.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Sämtliche Aktionäre der Investmentgesellschaft, die die Gesamtheit der im Umlauf befindlichen Aktien der Investmentgesellschaft repräsentieren, erklären von der Tagesordnung Kenntnis zu haben und auf die Einhaltung der formellen Einberufungsmodalitäten zu verzichten.

II. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Investmentgesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche in Umlauf befindlichen Aktien, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

IV. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung des Absatzes „Begriffsbestimmungen“ der Satzung wie folgt:

- Streichung der ersten Klammer (Wortlaut: (insbesondere umfasst diese Kategorie auch ggf. Wettbewerber des Fonds-oder Anlageberaters oder dessen Verbundenen Unternehmen)) unter der Begriffsbestimmung „Ausgeschlossene Person(en));

- Streichung der Begriffsbestimmung „Immobilien“;

- Streichung der Begriffsbestimmung „Immobilien-gesellschaft“;

- Streichung der Begriffsbestimmung „Tochtergesellschaft(en)“

2. Streichung des Absatzes (2) unter Artikel 5 der Satzung der Investmentgesellschaft.

3. Änderung der Absätze (5) und (7) des Artikels 14 der Satzung der Investmentgesellschaft.

4. Änderung von Artikel 17 der Satzung der Investmentgesellschaft.

5. Änderung von Artikel 25 der Satzung der Investmentgesellschaft.

6. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt, folgende Änderungen unter dem Absatz „Begriffsbestimmungen“ der Satzung:

- Streichung der ersten Klammer unter der Begriffsbestimmung „Ausgeschlossene Person(en)“. Diese erhält somit folgenden Wortlaut: Alle natürliche Personen, Personengesellschaften, Kapitalgesellschaften oder sonstige juristische Personen, deren Anlage in Aktien nach Einschätzung des Verwaltungsrates für die bestehenden Aktionäre oder die Investmentgesellschaft von Nachteil sein könnte, die Verletzung von (in Luxemburg oder andernorts geltenden) Rechtsvorschriften zur Folge haben könnte oder für die Investmentgesellschaft oder deren Tochtergesellschaften einen steuerlichen oder sonstigen aufsichtsrechtlichen Nachteil (einschließlich der Einstufung des Fondsvermögens als "Planvermögen" im Sinne der Vorschriften des US-Arbeitsministeriums (Department of Labor) gemäß dem Arbeitnehmerrentengesetz (Employee Retirement Income Security Act) von 1974 in seiner jeweils geltenden Fassung) sowie Strafen oder Bußgelder verursachen könnte, die andernfalls nicht entstanden wären.

Der Begriff "Ausgeschlossene Person(en)" schließt alle Anleger, welche die Definition für "Sachkundige Investoren" nicht erfüllen, sowie US-Personen ein.

- Ersatzlose Streichung der Begriffsbestimmung „Immobilien“;
- Ersatzlose Streichung der Begriffsbestimmung „Immobilienengesellschaft“;
- Ersatzlose Streichung der Begriffsbestimmung „Tochtergesellschaft(en)“

Zweiter Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 5 der Satzung der Investmentgesellschaft durch Streichung des Absatzes (2) abzuändern, so dass dieser nunmehr wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Anlagepolitik und Anlagegrenzen.

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, unter Einhaltung des Prinzips der Risikomischung, die im Emissionsdokument festgelegte Anlagepolitik und die Anlagegrenzen der Investmentgesellschaft umzusetzen und die Handlungsrichtlinien der Verwaltung und der geschäftlichen Angelegenheiten der Investmentgesellschaft im Rahmen der im Emissionsdokument festgelegten Grenzen und in Übereinstimmung mit den maßgeblichen Gesetzen und Bestimmungen festzulegen.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Absätze (5) und (7) des Artikels 14 der Satzung anzupassen, so dass diese nunmehr wie folgt lauten:

„(5) Reichen nach Ablauf dieser Frist die liquiden Mittel nicht aus, so sind Vermögensgegenstände zu veräußern. Bis zur Veräußerung dieser Vermögensgegenstände zu angemessenen Bedingungen, längstens jedoch zwei Jahre nach dem der von dem entsprechenden Aktionär gestellte Rücknahmeantrag wirksam geworden ist, kann die Investmentgesellschaft die Rücknahme verweigern. Wird die Rücknahme nach den vorgenannten Vorschriften aufgeschoben, so ist der Rücknahmepreis zum Zeitpunkt der tatsächlich durchgeführten Rücknahme zu bestimmen.“

„(7) Aktien, die zurückgekauft wurden, werden annulliert. Der Rücknahmepreis je Aktie wird grundsätzlich innerhalb von vierzig Bankarbeitstagen nach der tatsächlich durchgeführten Rücknahme gezahlt.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 17 der Satzung anzupassen, so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

„ Art. 17. Berechnung des Nettoinventarwerts je Aktie.

(1) Der Nettoinventarwert je Aktie wird gegebenenfalls für jede Aktienklasse in der Referenzwährung der Investmentgesellschaft bzw. sofern anwendbar in der Währung der jeweiligen Aktienklasse durch die Investmentgesellschaft (oder einen von ihr ernannten Vertreter) zu jedem Bewertungstag berechnet. Die Referenzwährung als auch (sofern anwendbar) die Währung einer Aktienklasse ist im Emissionsdokument angegeben.

(2) Zur Berechnung des Nettoinventarwertes der Aktien wird der Wert des jeweiligen Vermögens abzüglich der Verbindlichkeiten der Investmentgesellschaft bzw. der jeweiligen Aktienklasse an jedem Bewertungstag ermittelt und durch die Anzahl der sich am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Aktien geteilt. Soweit Aktienklassen gebildet wurden, erfolgt diese Aktienwertberechnung für jede Aktienklasse getrennt. Der Nettoinventarwert je Aktie kann auf Anweisung des Verwaltungsrates auf den nächsten vollen Betrag auf- oder abgerundet werden.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, für den Fall, dass Tatsachen bekannt werden, aus denen sich ergibt, dass die vorhergehende Berechnung des Nettoinventarwertes der Aktien fehlerhaft war, diese vorhergehende Bewertung aufzuheben und nach Treu und Glauben eine zweite Bewertung durchzuführen.

(3) Die Vermögenswerte können bestehen aus:

- a) Aktien bzw. Anteilen von OGA, spezialisierten Investmentfonds, OGAW und vergleichbaren Investmentfonds;
- b) Gesellschaftsanteile, Aktien und sonstige Beteiligungs- und Wertpapiere;
- c) Schuldverschreibungen;
- d) Barguthaben und sonstige flüssige Mittel, einschließlich darauf aufgelaufener Zinsen;
- e) Geldmarktpapiere;
- f) Forderungen, die bei Vorlage zahlbar werden sowie alle sonstigen Geldforderungen, einschließlich noch nicht erfüllter Ausgabepreisforderungen aus dem Verkauf/der Verfügung von Aktien oder anderen Vermögenswerten;

g) Zinsen, die auf im Eigentum der Investmentgesellschaft befindliche Einlagen aufgelaufen sind, soweit diese nicht im Kapitalbetrag dieses Vermögensgegenstandes enthalten oder ausgewiesen sind;

h) Ausschüttungen, auf die die Investmentgesellschaft einen Anspruch hat, soweit sie bekannt sind;

i) nicht abgeschriebenen Gründungskosten, einschließlich der Kosten für die Ausgabe und die Platzierung der Aktien; oder

j) allen übrigen Vermögenswerte jeder Art, einschließlich im Voraus entrichteter Kosten.

(4) Der Wert dieser Vermögenswerte wird wie folgt bestimmt:

a) Aktien bzw. Anteilen von OGA, spezialisierten Investmentfonds, OGAW und vergleichbaren Investmentfonds werden zum letzten festgestellten Nettoinventarwert, der am jeweiligen Bewertungstag vorliegt, bewertet.

b) An einer Börse notierte oder in einem anderen geregelten Markt gehandelte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente werden zu den am Bewertungstag zuletzt verfügbaren Kursen der Börse bzw. an jenem geregelten Markt, der der Hauptmarkt für dieses Wertpapier bzw. Geldmarktinstrument ist, bewertet.

c) Wertpapiere (inkl. Gesellschaftsanteile, Aktien und sonstige Beteiligungspapiere), die nicht an einer Börse notiert sind oder in einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, (insbesondere beschränkt übertragbare Wertpapiere), können auf der Grundlage der Bewertungsgrundsätze gemäß den „International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV)“ oder gemäß anerkannten, durch den Wirtschaftsprüfer nachvollziehbaren Bewertungsgrundsätzen ermittelt werden; insbesondere können jedoch Beteiligungen der Investmentgesellschaft, ihrer Tochtergesellschaften oder Co-Investments an Unternehmen während des ersten Geschäftsjahres nach deren Erwerb auf Basis des jeweiligen Anschaffungspreises (inklusive Anschaffungsnebenkosten) und ab dem zweiten Geschäftsjahr in der Form, dass der Wertansatz des Vorjahres um das anteilige Betriebsergebnis der Unternehmensbeteiligung sowie eventuelle Ausschüttungen korrigiert wird, bewertet werden. Der Verwaltungsrat kann nach bestem Wissen und Gewissen auf Grundlage objektiver Anhaltspunkte von diesen Bewertungen abweichen, insbesondere wenn nach Ansicht des Verwaltungsrats diese nicht dem möglichen Verkehrswert entsprechen oder wenn dies im Interesse der Investmentgesellschaft und deren Aktionären liegt.

d) Schuldverschreibungen werden grundsätzlich zum Nominalwert zuzüglich Stückzinsen bewertet.

e) der Wert von Kassenbeständen oder Bareinlagen, Wechseln und Zahlungsaufforderungen sowie Forderungen aus Lieferungen und Leistungen, aktivischen Rechnungsabgrenzungsposten, Bardividenden und Zinserträgen, die beschlossen oder wie vorgenannt aufgelaufen, aber noch nicht eingegangen sind, werden in voller Höhe berücksichtigt, es sei denn, es ist unwahrscheinlich, dass diese Beträge gezahlt werden oder eingehen, in welchem Falle ihr Wert mit einem jeweils für angemessen gehaltenen Abschlag festgelegt wird, um ihren tatsächlichen Wert wieder zu geben;

f) bei Geldmarktpapieren wird ausgehend vom Nettoerwerbkurs und unter Beibehaltung der sich daraus ergebenden Rendite der Bewertungskurs sukzessive dem Rücknahmekurs angeglichen. Bei wesentlichen Änderungen der Marktverhältnisse erfolgt eine Anpassung der Bewertungsgrundlage der einzelnen Anlagen an die neuen Marktrenditen;

g) Der Wert von Futures, Forwards oder Optionen, welche an Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden, wird auf der Grundlage der am Bewertungstag zuletzt verfügbaren Kurse solcher Verträge an den Börsen oder geregelten Märkten, auf welchen diese Futures, Forwards oder Optionen gehandelt werden, berechnet; sofern ein Future, ein Forward oder eine Option an einem Tag, für welchen der Nettovermögenswert bestimmt wird, nicht liquidiert werden kann, wird die Bewertungsgrundlage für einen solchen Vertrag vom Verwaltungsrat in angemessener und vernünftiger Weise bestimmt.

h) Der Wert von Forwards oder Optionen, die nicht an Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden (OTC-Derivate), entspricht dem Nettoliquidationswert des jeweiligen Bewertungstages, wie er gemäß den Richtlinien des Verwaltungsrats auf einer konsistent für alle verschiedenen Arten von Verträgen angewandten Grundlage festgestellt wird. Swaps werden zu ihrem Marktwert bewertet. Im Falle von Zinsswaps unter Bezugnahme auf die zugrunde liegende Zinsentwicklung.

i) Liquide Mittel werden mit deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

j) Nicht auf Euro lautende Vermögenswerte und Verbindlichkeiten werden zu dem in Luxemburg am jeweiligen Bewertungstag gültigen Wechselkurs in Euro umgerechnet. Sollte ein Wechselkurs nicht verfügbar sein, wird er nach Treu und Glauben durch den Verwaltungsrat oder nach einem von ihm festgelegten Verfahren bestimmt.

k) Der Verwaltungsrat kann nach freiem Ermessen die Verwendung einer anderen Bewertungsmethode gestatten, wenn er der Meinung ist, dass diese den Verkehrswert von Vermögenswerten besser reflektiert. Diese Methode wird dann durchgehend angewendet. Die Zentralverwaltungsstelle kann sich auf diese zum Zwecke der Berechnung des Nettoinventarwerts genehmigten Bewertungsmethode stützen; und

l) Besondere Bewertungsregeln betreffend einzelne Vermögenswerte können ggf. im Emissionsdokument geregelt werden.

(5) Die Verbindlichkeiten umfassen:

a) sämtliche ggf. aufgelaufenen oder zahlbaren Aufwendungen und Gebühren;

b) alle bekannten derzeitigen und künftigen Verbindlichkeiten, einschließlich aller fälligen vertraglichen Verpflichtungen für Zahlungen von Geldern oder Vermögensgegenständen, einschließlich ausgewiesener aber noch nicht gezahlter Ausschüttungen;

c) angemessene Rückstellungen für künftige Steuern, die auf dem Vermögen und Einkommen der Investmentgesellschaft bis zum Bewertungstag basieren (z.B. latente Steuern), und gegebenenfalls andere, vom Verwaltungsrat genehmigte und gebilligte Rücklagen sowie gegebenenfalls einen Betrag, den der Verwaltungsrat als eine angemessene Rücklage in Bezug auf eventuelle Verbindlichkeiten ansieht; und

d) alle übrigen Verbindlichkeiten, die nach luxemburgischem Recht ausgewiesen werden.

Bei der Festlegung der Höhe dieser Verbindlichkeiten sind sämtliche von der Investmentgesellschaft zu zahlenden Aufwendungen zu berücksichtigen.

Die Investmentgesellschaft kann regelmäßig wiederkehrende Kosten auf Grundlage geschätzter Zahlen für jährliche und andere Perioden im Voraus ansetzen.

(6) Für die Berechnung des Nettoinventarwertes nach diesem Artikel gilt Folgendes:

a) Aktien, die ggf. gemäß dieser Satzung zurückgenommen oder eingezogen werden sollen, werden bis zu der Rücknahme beziehungsweise dem vom Verwaltungsrat bestimmten Einziehungszeitpunkt in den Büchern als Aktien geführt, die sich im Umlauf befinden. Ab diesem Zeitpunkt bis zur Zahlung des Rücknahmepreises gilt dieser als eine Verbindlichkeit der Investmentgesellschaft.

b) Die von der Investmentgesellschaft auszugebenden Aktien werden vom Ausgabedatum an als im Umlauf befindlich behandelt.

c) Anlagen, Festgelder und andere Vermögensgegenstände, die auf eine andere Währung als die Referenzwährung lauten, werden unter Berücksichtigung des am Bewertungstag gültigen Marktkurs oder Wechselkurs bewertet.

d) Wenn sich die Investmentgesellschaft an einem Bewertungstag verpflichtet hat,

(i) Vermögensgegenstände zu kaufen, wird der Betrag, der für diesen Vermögenswert zu bezahlen ist, als Verbindlichkeit der Investmentgesellschaft ausgewiesen. Der Wert des zum Kauf anstehenden Vermögensgegenstandes wird als ein Vermögensgegenstand der Investmentgesellschaft ausgewiesen;

(ii) Vermögensgegenstände zu verkaufen, wird der Betrag, den die Investmentgesellschaft für diesen Vermögensgegenstand erhält, als ein Vermögensgegenstand der Investmentgesellschaft ausgewiesen. Der zu liefernde Vermögensgegenstand wird nicht als Vermögensgegenstand der Investmentgesellschaft ausgewiesen. Sollte der genaue Wert der Gegenleistung am jeweiligen Bewertungstag unbekannt sein, wird er vom Verwaltungsrat geschätzt.

(iii) Sowohl bei Käufen als auch bei Verkäufen von Vermögensgegenständen an einem geregelten Markt gelten die in diesem Punkt (d) genannten Grundsätze ab dem Bankarbeitstag, der auf den Abschluss des jeweiligen Kaufs oder Verkaufs folgt. Wird die Transaktion durch einen Broker ausgeführt ist der Tag maßgeblich, an dem der jeweilige Broker die Order für den Kauf oder Verkauf ausführt.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 25 der Satzung anzupassen, so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

„ Art. 25. Kosten und Gebühren.

(1), die Gründungskosten, welche gemäß den Bestimmungen des Emissionsdokumentes durch die Investmentgesellschaft getragen werden, können während eines Zeitraums von fünf (5) Jahren verteilt und abgeschrieben werden.

(2) Ferner können der Investmentgesellschaft die Kosten und Gebühren, die gemäß den Bestimmungen des Emissionsdokumentes durch die Investmentgesellschaft zu tragen wären, belastet werden.“

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Investmentgesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 800.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2012. Relation: DIE/2012/7912. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082612/208.

(120116871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.848,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.191.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Sundowner Offshore International (Bermuda) Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, duly represented by one of its corporate representatives, Mr. Mark D. ANDREWS, himself here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee of Maître Martine SCHAEFFER, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Hamilton, Bermuda, on May 29th, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of NABORS OFFSHORE AMERICAS Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 78.191, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 26th, 2000, published on March 30th, 2001 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 234 (hereinafter, the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on May 8th, 2008, published on August 21st, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032 (hereinafter, the "Articles").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares;
2. Convert the share capital currency of the Company from Euro into United States Dollars, using the exchange rate of as of May 29th, 2012, being EUR 1 = USD 1.2523, so that the present share capital of the Company of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500) will amount to seventy-eight thousand two hundred sixty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 78,268.75), represented by two thousand five hundred (2,500) shares without indication of a nominal value;
3. To decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand four hundred twenty United States Dollars and seventy-five cents (USD 23,420.75), so as to bring it from its current amount of seventy-eight thousand two hundred sixty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 78,268.75) to fifty-four thousand eight hundred forty-eight United States Dollars (USD 54,848) without the cancellation of shares, but by decreasing the par value of the existing shares and depositing the amount of the share capital reduction into a general reserve;
4. Amend Article 6 of the Articles of the Company; and
5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to suppress the nominal value of the two thousand five hundred (2,500) shares representing the share capital of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500).

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the share capital currency of the Company from Euro into United States Dollars, using the exchange rate applicable as of May 29th, 2012 of EUR 1 = USD 1.2523,

so that the present share capital of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500), will amount to seventy-eight thousand two hundred sixty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 78,268.75), represented by two thousand five hundred (2,500) shares, without indication of a nominal value.

The evidence of the exchange rate existing between Euro and the United States Dollars as at May 29th, 2012 has been produced to the undersigned notary.

The said document will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder resolves to draw up the accounts of the Company using the new currency of the share capital and gives all powers to the board of managers to perform all acts necessary to implement the conversion and in view of the keeping of the accounting in the future using the new currency of the share capital, as well as the establishment of an opening balance as of May 29th, 2012 in United States Dollars.

Third resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand four hundred twenty United States Dollars and seventy-five cents (USD 23,420.75), so as to bring it from its current amount of seventy-eight thousand two hundred sixty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 78,268.75) to fifty-four thousand eight hundred forty-eight United States Dollars (USD 54,848) without cancellation of shares but by decreasing the par value of the existing shares and depositing the amount of the share capital reduction into a general reserve.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at fifty-four thousand eight hundred forty-eight United States Dollars (USD 54,848), represented by two thousand five hundred (2,500) shares, without indication of a nominal value."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Sundowner Offshore International (Bermuda) Limited, une société constituée selon les lois du Bermudes, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, dûment représentée par un de ses représentants Monsieur Mark D. ANDREWS, lui-même ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé de Maître Martine SCHAEFFER, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hamilton, Bermudes, le 29 mai 2012.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de NABORS OFFSHORE AMERICAS Sarl, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.191, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 2000, publié le 30 mars 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, le 8 mai 2008, publié le 21 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2032 (ci-après les «Statuts»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

3. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
2. Changement de la devise d'expression du capital social de l'Euro en Dollars américains, au cours de conversion applicable au 29 mai 2012, savoir: 1.- EUR = 1,2523 USD,

de sorte que le capital social actuel de soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500 EUR), sera de soixante-dix-huit mille deux cent soixante-huit Dollars américains et soixante-quinze cents (78.268,75 USD) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille quatre cent vingt Dollars américains et vingt-cinq cents (23.420,75 USD), afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit mille deux cent soixante-huit Dollars américains et soixante-quinze cents (78.268,75 USD) à cinquante-quatre mille huit cent quarante-huit Dollars américains (54.848 USD), sans suppression de parts sociales mais par la réduction du pair comptable des part sociales existantes et par paiement du montant de la réduction à une réserve générale;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des deux mille cinq cents (2.500) parts sociales représentant le capital social de soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500 EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social de l'Euro en Dollars américains, au cours de conversion applicable au 29 mai 2012, savoir: 1.- EUR = 1,2523 USD,

de sorte que le capital social actuel de soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500 EUR),

sera de soixante-dix-huit mille deux cent soixante-huit Dollars américains et soixante-quinze cents (78.268,75 USD), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

La preuve du cours de change existant entre l'Euro et le Dollar américain en date du 29 mai 2012 a été rapportée au notaire instrumentant.

Lequel document, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

L'associé unique décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil de gérance en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 29 mai 2012 en Dollars américains.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille quatre cent vingt Dollars américains et vingt-cinq cents (23.420,75 USD), afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit mille deux cent soixante-huit Dollars américains et soixante-quinze cents (78.268,75 USD) à cinquante-quatre mille huit cent quarante-huit Dollars américains (54.848 USD), sans suppression de parts sociales mais par la réduction du pair comptable des part sociales existantes et par paiement du montant de la réduction à une réserve générale.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille huit cent quarante-huit Dollars américains (54.848 USD), divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette réduction de capital ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juin 2012. LAC/2012/25153. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082287/165.

(120116374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082695/10.

(120116837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Asalys, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082665/9.

(120116737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Caballo Fello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 58, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082724/10.

(120116723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille douze, le quinze juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 24 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1786 du 5 août 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bonvalet employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 7 juin 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 390.464 (trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatre) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 322.279 (trois cent vingt-deux mille deux cent soixante-dix-neuf) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'alinéa 7 de l'Article 6.2 concernant la procédure d'agrément, qui aura désormais la teneur suivante:
«La procédure d'agrément ne s'appliquera pas à:

(i) tout Transfert de Titres BOA en faveur du ou des héritier(s) d'un actionnaire personne physique décédé;
(ii) à tout Transfert de Titres BOA effectué par PROPARCO à une des sociétés du groupe de l'Agence Française pour le Développement» («AFD»), c'est-à-dire à l'AFD elle-même ainsi qu'aux sociétés contrôlées par PROPARCO ou par l'AFD étant entendu qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre:

(a) Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

(b) Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société;

(c) Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

(d) Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Elle est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale;

(iii) à tout Transfert de Titres BOA effectué par BMCE Bank à: (i) Finance Com (ii) tout actionnaire de BMCE Bank contrôlé par Finance Com (iii) toute société contrôlée par BMCE Bank, étant entendu qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre:

a) Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

b) Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société;

c) Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

d) Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Elle est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale;

2. Modification de l'alinéa 7 de l'Article 8 qui aura désormais la teneur suivante:

«Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins quinze jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire».

3. Modification de l'alinéa 1 de l'Article 9 qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres».

4. Modification de la première phrase de l'alinéa 2 de l'Article 10 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président au moins deux fois par an.»

5. Modification de la première phrase de l'alinéa 3 de l'Article 10 qui aura désormais la teneur suivante:

«Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins quinze jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 7 de l'Article 6.2 concernant la procédure d'agrément, qui aura désormais la teneur suivante:

«La procédure d'agrément ne s'appliquera pas à:

(iv) tout Transfert de Titres BOA en faveur du ou des héritier(s) d'un actionnaire personne physique décédé;
(v) à tout Transfert de Titres BOA effectué par PROPARCO à une des sociétés du groupe de l'Agence Française pour le Développement» («AFD»), c'est-à-dire à l'AFD elle – même ainsi qu'aux sociétés contrôlées par PROPARCO ou par l'AFD étant entendu qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre:

(e) Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

(f) Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société;

(g) Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

(h) Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Elle est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale;

(vi) à tout Transfert de Titres BOA effectué par BMCE Bank à: (i) Finance Com (ii) tout actionnaire de BMCE Bank contrôlée par Finance Com (iii) toute société contrôlée par BMCE Bank, étant entendu qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre:

e) Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

f) Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société;

g) Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

h) Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Elle est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale.»

Cette résolution est prise comme suit:

308.030 voix pour

14.249 voix contre

0 abstention

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 7 de l'Article 8 qui aura désormais la teneur suivante:

«Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins quinze jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire».

Cette résolution est prise comme suit:

322.279 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'Article 9 qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres».

Cette résolution est prise comme suit:

307.291 voix pour

0 voix contre

14.988 abstentions

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'alinéa 2 de l'Article 10 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président au moins deux fois par an.»

Cette résolution est prise comme suit:

322.279 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'alinéa 3 de l'Article 10 qui aura désormais la teneur suivante:
«Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins quinze jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence.»

Cette résolution est prise comme suit:

322.279 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28522. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082686/158.

(120116841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Crescent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.139.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 juin 2012

En date du 26 juin 2012, l'Associé Unique de Crescent Luxembourg Sarl («la Société») a pris la résolution suivante:

- D'accepter Sa démission de Monsieur Sjors van der Meer en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2012;

- De nommer Monsieur Xavier de Cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2012, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012082740/18.

(120116876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Olimpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Par la présente, il appert que:

- Monsieur Mattiello Menico résidant professionnellement au 26 Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg; a fait part de sa démission de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société OLIMPUS S.A. à compter du 25 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Agent administratif
Signature

Référence de publication: 2012083168/16.

(120116829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

**Cadogan Savile Row S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Glenn Arrow II Savile Row S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082742/10.

(120116877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Canonbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 103.961.

EXTRAIT

En date du 9 juillet 2012, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elisabeth Maas, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Freddy de Petter, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082743/14.

(120116830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 66.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Est acceptée une version corrigée d'un document déposé antérieurement, à condition que celle-ci mentionne qu'elle remplace la 1^{ère} version (art. 6 bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS). Le numéro du dépôt initial au RCS L120102707.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082951/12.

(120116758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.955,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.311.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its capacity as management company of Bluehouse Accession Property III - A, a sub-fund of Bluehouse Accession Property III, a Luxembourg fonds commun de placement

- fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of February 13th, 2007 relating to specialised investment funds; and

2) Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its capacity as management company of Bluehouse Accession Property III - B, a sub-fund of Bluehouse Accession Property III, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of February 13th, 2007 relating to specialised investment funds.

Both parties are here duly represented by Mr Jan Christoph STOLL, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, in Luxembourg on June 21st, 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the sole shareholders of the company "Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.311, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on October 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2642 on October 29th, 2008. The articles of incorporation have last been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on April 11th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1265 on May 22nd, 2012.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand sixty-five euro (EUR 12,065) in order to raise it from its current amount of eighty-four thousand eight hundred and ninety euro (EUR 84,890) to ninety-six thousand nine hundred and fifty-five euro (EUR 96,955) by creating and issuing one million two hundred six thousand and five hundred (1,206,500) class G shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each in consideration of cash payment.

Second resolution

The shareholders resolve to subscribe and fully pay-in all one million two hundred six thousand and five hundred (1,206,500) new class G shares in the Company with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share, as follows:

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., acting on behalf	one million seventy-seven thousand seven hundred	ten thousand seven hundred seventy-seven euro
of Bluehouse Accession Property III - A	twenty-four (1,077,724) Class G Shares,	twenty-four eurocent (EUR 10,777.24)
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., acting on behalf	one hundred twenty-eight thousand seven hundred	one thousand two hundred eighty-seven euro
of Bluehouse Accession Property III - B	seventy-six (128,776) Class G Shares	seventy-six eurocent (EUR 1,287.76)
Total:	1,206,500 Shares	EUR 12,065

All these shares have been fully paid-in, so that the sum of twelve thousand sixty-five euro (EUR 12,065) corresponding to the share capital increase of twelve thousand sixty-five euro (EUR 12,065) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company (the "Share Capital") is set at ninety-six thousand nine hundred and fifty-five euro (EUR 96,955) represented by:

- One million two hundred forty thousand (1,240,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "A" shares (the "Class A Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "B" shares (the "Class B Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "C" shares (the "Class C Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "D" shares (the "Class D Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "E" shares (the "Class E Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "F" shares (the "Class F Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "G" shares (the "Class G Shares"),
- Thousand (1,000) class "H" shares (the "Class H Shares"),
- Thousand (1,000) class "I" shares (the "Class I Shares"),

- Thousand (1,000) class "J" shares (the "Class J Shares"),
with a nominal value of one Eurocent (EUR 0,01) each.

The Class A to J shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en qualité de société de gestion de Bluehouse Accession Property III - A, un sous-fond de Bluehouse Accession Property III, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, soumis à la loi de 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés; et

2) Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en qualité de société de gestion de Bluehouse Accession Property III - B, un sous-fond de Bluehouse Accession Property III, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, soumis à la loi de 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Les deux parties sont ici dûment représentées par Monsieur Jan Christoph STOLL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg le 21 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société "Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.311, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2642 du 29 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1265 du 22 mai 2012.

Lesquels comparants, représentants l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille soixante-cinq euros (12.065.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros (84.890.- EUR) à quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-cinq euros (96.955.- EUR) par la création et l'émission de un million deux cent six mille cinq cents (1.206.500) parts de la catégorie G d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune en considération d'un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Les associés décident de souscrire et de payer entièrement toutes les un million deux cent six mille cinq cents (1.206.500) nouvelles parts sociales de la catégorie G dans la Société d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, comme suit:

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., au nom et pour le compte de Bluehouse Accession Property	un million soixante-dix-sept mille sept cent vingt-quatre (1.077.724) Parts Sociales de la Catégorie G	dix mille sept cent soixante-dix-sept euros vingt-quatre cents (10.777,24 EUR)
III - A		
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., au nom et pour le compte de Bluehouse Accession Property	cent vingt-huit mille sept cent soixante-seize (128.776) Parts Sociales de la Catégorie G	mille deux cent quatre-vingt-sept euros soixante-seize cents (1.287,76 EUR)
III - B		
Total:	1.206.500 Parts Sociales	12.065.- EUR

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement payées, de telle façon que la somme de douze mille soixante-cinq euros (12.065.- EUR) correspondent à l'augmentation de capital social de douze mille soixante-cinq euros (12.065.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société (le «Capital Social») est fixé à quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-cinq euros (96.955.- EUR) divisé en:

- Un million deux cent quarante mille (1.240.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - Mille (1.000) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - Mille (1.000) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
 - Mille (1.000) parts sociales de catégorie «J» (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

Les parts sociales de Catégorie A à J sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Stoll et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. LAC/2012/30063. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082696/173.

(120116838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Capinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082744/10.

(120116716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

ProDexi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.465.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9.7.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ProDexi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012083186/16.

(120116910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082752/9.

(120116827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082753/9.

(120116828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CLD H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.123.

EXTRAIT

Les gérants ont pris note des changements d'adresse des associés de la société comme suit:

- PEGIX SARL, domiciliée au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- PAGOS LUX SARL, domiciliée au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012082758/14.

(120116769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Delcia, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 62.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082798/9.

(120116735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Summum Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.972.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012083306/13.

(120116915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Craptor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.597.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire 1^{er} Juillet 2012 à 15H

La Société CRAPTOR SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tons connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/07/2012.

Mr OHRESSER Clément / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012082778/18.

(120116914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

EDG (Europäische Dienstleistungsgesellschaft) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082822/10.

(120116724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Faro Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012082843/10.

(120116921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Viola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.131.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale de l'Associé unique prises en date du 9 juillet 2012

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 9 juillet 2012:

- que Madame Sylvie Crugnola, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant B de la Société le 24 mai 2012;
- que Monsieur Pascal Wagner, né le 12 juillet 1968 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083355/16.

(120116707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Grégoire d'Allard, attorney at law, with professional address in Luxembourg

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 21 May 2012, and by virtue of a power of substitution; copy of said circular resolutions and of the power of substitution, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. -The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082, amended by deed of the undersigned notary on 10 January 2011, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by deed of the undersigned notary 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by deed of the undersigned notary on 6 May 2011, published in the Mémorial

C on 14 July 2011 under number 1571, and amended again by deed of the undersigned notary on 8 June 2011, published in the Mémorial C on 6 September 2011 under number 2068, amended again by deed of the undersigned notary on 7 December 2011, published in the Mémorial C on 31 January 2012 under number 257, amended again by deed of the undersigned notary on 13 January 2012, published in the Mémorial C on 17 March 2012 under number 718.

II. -According to article 5 of the articles of association of the Company (the “Articles”), the Company has an issued capital of SEVEN MILLION, EIGHT HUNDRED NINETY ONE THOUSAND, NINE HUNDRED FIFTY ONE UNITED STATES DOLLARS AND SEVEN CENTS (7,891,951.07 USD) divided into:

- i) FOUR HUNDRED SIXTY THREE THOUSAND, FOUR HUNDRED NINETY ONE POINT ZERO TWENTY-SEVEN (463,491.027) Class A Ordinary Shares (each a “Class A Ordinary Share”);
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a “Class B Ordinary Share”);
- iii) THREE HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND, SEVEN HUNDRED AND TWO POINT ZERO EIGHT (325,702.08) Class C Ordinary Shares (each a “Class C Ordinary Share”); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a “Management Share”).

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.-USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 21 May 2012 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the “New Class A Ordinary Shares”) and further Class C Ordinary Shares (the “New Class C Ordinary Shares”) by an amount of THREE HUNDRED AND EIGHTY FOUR THOUSAND, THREE HUNDRED AND TWENTY SEVEN UNITED STATES DOLLARS AND EIGHTY-EIGHT CENTS (384,327.88,-.USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of SEVEN MILLION, EIGHT HUNDRED NINETYONE THOUSAND, NINE HUNDRED AND FIFTY-ONE UNITED STATES DOLLARS AND SEVEN CENTS (7,891,951.07,-.USD) to EIGHT MILLION, TWO HUNDRED AND SEVENTY-SIX THOUSAND, TWO HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS AND NINETY-FIVE CENTS (8,276,278.95,-.USD) by the issue of TWENTY TWO THOUSAND, SIX HUNDRED AND THREE (22,603.00) New Class A Ordinary Shares and FIFTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY NINE POINT SEVEN HUNDRED EIGHTY-EIGHT (15,829.788) New Class C Ordinary Shares

The Manager further resolved on May 21st, 2012, to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 22,603.00 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of C Shares
1	OTP Voluntary Pension Fund	2,679.465
2	OTP Private Pension Fund	820.535
3	László Wolf	875
4	Specton Investments Limited	875
5	Valean Investments Limited	875
6	METMI Kft.	175
7	Zsolt Kovács	175.5

8	Miklós Zsoldos	217.4
9	György Zolnai	386.888
10	MHS European Holdings Sàrl	8750
	TOTAL	15,829.788

The total subscription amount of THREE HUNDRED EIGHTY FOUR THOUSAND, THREE HUNDRED TWENTY SEVEN UNITED STATES DOLLARS POINT EIGHTY-EIGHT (384,327.88.-, USD) has been fully paid up by the above-mentioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version:

“The Company has a subscribed share capital eight million, two hundred and seventy-six thousand, two hundred and seventy-eight united states dollars and ninety-five cents (8,276,278.95,-.USD) divided into:

(1) Four hundred eighty-six thousand and ninety four point zero twenty-seven (486,094.027) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) three hundred and forty one thousand five hundred and thirty one point eighty hundred sixty eight (341,531.868) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de huit millions, deux cent soixante-seize mille, deux cent soixante dix-huit dollars américains et quatrevingt-quinze centimes (8.276.278,95 USD), répartis en:

(1) Quatre cent quatre-vingt-six mill, quatre-vingt-quatorze virgule zero vingt-sept (486.094,027) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) trois cent quarante et un mille cinq cent trente et un virgule huit cent soixante huit centièmes (341.531,868) d'Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Grégoire d'Allard, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le «Gérant») en date du 21 mai 2012 et en vertu d'un pouvoir de substitution; copie desdites résolutions circulaires et du pouvoir de substitution, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque («SICAR») constituée sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis au 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société») publié au Mémorial C, numéro 74, le 12 janvier 2010, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1171, le 4 juin 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 2082, le 5 octobre 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1030, le 17 mai 2011, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1110 le 17 mai 2011 et modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 mai 2011, publié au Mémorial C sous le numéro 1571 le 14 juillet 2011, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2068 du 6 septembre 2011, modifié suivant acte du notaire soussigné, le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 257, le 31 janvier 2012, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 13 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 718 du 17 mars 2012

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT ONZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS AMERICAINS ET SEPT CENTIMES (7.891.951,07 USD) répartis en:

- i) QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT ONZE VIRGULE VINGT-SEPT (463.491,27) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);
- ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);
- iii) TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT DEUX VIRGULE ZERO HUIT (325.702,08) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et
- iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»).

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;
- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 21 mai 2012 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie

C») d'un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE-VINGT HUIT CENTIMES (384.327,88) en vue de porter le capital social de son montant actuel de SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT ONZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS AMERICAINS ET SEPT CENTIMES (7.891.951,07 USD) à HUIT MILLIONS, DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE, DEUX CENT SOIXANTE DIX-HUIT DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTIMES (8.276.278,95 USD) par l'émission de VINGT-DEUX MILLE SIX CENT TROIS (22.603,00) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et QUINZE MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF VIRGULE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (15.829,788) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 21 mai 2012 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 22.603,00 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nombre des Actionnaires	Nom des Nouvelle Actions Ordinaires de Catégorie C
1	OTP Voluntary Pension Fund	2.679,465
2	OTP Private Pension Fund	820.535
3	László Wolf	875
4	Specton Investments Limited	875
5	Valean Investments Limited	875
6	METMI Kft.	175
7	Zsolt Kovács	175.5
8	Miklós Zsoldos	217.4
9	György Zolnai	386.888
10	MHS European Holdings Sàrl	8750
	TOTAL	15.829,788

Le montant total de souscription de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE, TROIS CENT VINGT-SEPT DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTIMES (384.327,88 USD) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has a subscribed share capital eight million, two hundred and seventy-six thousand, two hundred and seventy-eight united states dollars and ninety-five cents (8,276,278.95,-.USD) divided into:

(4) Four hundred eighty-six thousand and ninety four point zero twenty-seven (486,094.027) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(5) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(6) three hundred and forty one thousand five hundred and thirty one point eighty hundred sixty eight (341,531.868) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de huit millions, deux cent soixante-seize mille, deux cent soixante dix-huit dollars américains et quatrevingt-quinze centimes (8.276.278,95 USD), répartis en:

(5) Quatre cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-quatorze virgule zero vingt-sept (486.094,027) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(6) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(7) trois cent quarante et un mille cinq cent trente et un virgule huit cent soixante huit centièmes (341.531,868) d'Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(8) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

(1)

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. D'ALLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29252. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082783/288.

(120116872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012083479/13.

(120118426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Farrer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 162.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082859/9.

(120116738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Fiduciaire GL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.133.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire 1^{er} Juillet 2012 à 15H

La Société FIDUCIAIRE GL SARL a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/07/2012.

Mme Véronique LANGE / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012082869/18.

(120116913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082870/9.

(120116734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Topventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 juillet 2012

Aux termes d'une délibération en date du 5 juillet 2012, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 5 juillet 2012:

- Monsieur PRATI LUCCA Leonardo, né le 5 septembre 1976 à Varese (Italie), demeurant professionnellement Via A. Fogazzaro n°3, CH-6900 Lugano (Suisse),

en remplacement de Monsieur Yande Patrice, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

TOPVENTURES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012083332/18.

(120116739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Francis J. Vassallo and Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 143.754.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012082881/10.

(120116807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Gaheraupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082892/10.

(120116797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Galalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082893/10.

(120116720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Goldfish, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 150.186.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Victor Hoogstraal.

Référence de publication: 2012082903/10.

(120116905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.723.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juin 2012.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A.

Martinus C.J. Weijermans

Director B

Référence de publication: 2012082912/14.

(120116916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Good Luck Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.901.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082904/9.

(120116743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Gundin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 102.454.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082909/10.

(120116920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082949/10.

(120116768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

L'Orchidea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, rue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 103.936.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 juillet 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012083011/14.

(120116842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Eislecker Gaardebau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9751 Grindhausen, 11, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.108.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082824/10.

(120117002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Conimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 153.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conimar S.A.

Référence de publication: 2012082733/10.

(120116971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.